

Bulletin d'infos

Juin 2019



GDS
Cher
Loir-et-Cher

GDS du Cher

216, rue Louis Mallet
18000 BOURGES
02 48 50 87 90
gds18@gds18.fr

GDS du Loir-et- Cher

18-20 rue Paul Berthereau
41000 BLOIS
02 54 57 21 88
gds41@reseaugds.com

Lutte contre la BVD

L'arrivée d'un Arrêté ministériel se précise

GDS France et les organisations professionnelles agricoles travaillent depuis plusieurs années à la rédaction d'un plan d'éradication de la BVD. Ce projet va être concrétisé par la publication d'un Arrêté Ministériel, annoncé à l'automne.



Rappels sur la BVD

Si les conséquences pour les bovins adultes non gestants sont limitées, la BVD peut entraîner des complications importantes sur les femelles gestantes (mortalité embryonnaire, avortements, malformations fœtales ou naissance d'un IPI) et sur les jeunes animaux (pathologies néonatales, diarrhées ...).

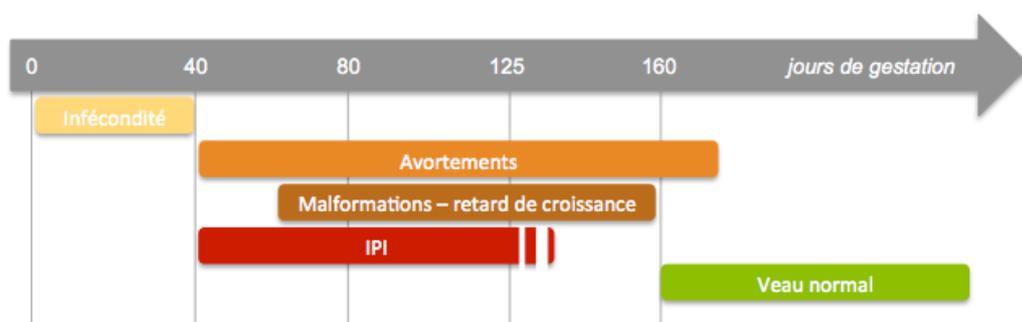
Le virus de la BVD peut se transmettre par voie horizontale (contact de mufle à mufle) ou par voie verticale (de la mère au veau). Selon la période de contamination, les animaux malades peuvent être de deux types :

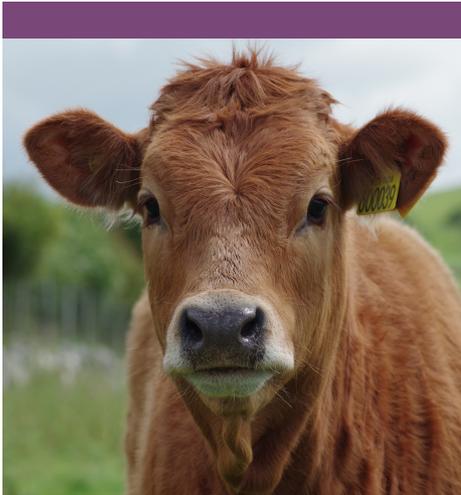
Infecté transitoire : le bovin a été contaminé par la BVD après sa naissance. Il portera et excrètera le virus pendant quelques semaines avant de guérir.

IPI (Infecté Permanent Immunotolérant) : le bovin a été contaminé alors

qu'il n'était qu'un fœtus. Il portera et excrètera le virus toute sa vie. La plupart des IPI présentent des retards de croissance importants et meurent dans les deux ans, mais certains peuvent présenter un développement normal et passer inaperçu.

Conséquences possibles de la contamination d'une vache gestante non protégée





Comment se préparer à l'arrivée de cette nouvelle réglementation ?

Les actions à mettre en place dépendent de plusieurs critères :

- le statut actuel du cheptel vis à vis de la BVD
- les moyens de lutte actuellement mis en place au sein de l'exploitation
- les débouchés de commercialisation

Les équipes sanitaires des GDS 18 et 41 se tiennent à la disposition des éleveurs pour en discuter et mettre en place des mesures d'accompagnement (entretien téléphonique, visite d'élevage, aides financières à l'assainissement, etc...).

N'hésitez donc pas à nous contacter !

D'importantes conséquences économiques

Généralement, les exploitations atteintes de BVD subissent des pertes importantes : maladies néonatales, troubles de la reproduction, baisse de productivité ... Des études ont estimé le coût de la BVD dans un élevage : en moyenne, il semblerait que la présence de la maladie dans un cheptel entraîne un surcoût annuel compris entre 40 et 75€ par vache¹.

De plus, la Loi Européenne de Santé Animale a reconnu la BVD comme faisant parti des maladies « à garanties additionnelles » au même titre que l'IBR. Cela signifie que les pays présentant un programme de lutte reconnu par l'Union Européenne pourront valoriser le fait d'être indemne pour vendre leurs animaux sur le territoire européen.



Boucle nationale d'identification préleveuse de cartilage²

Ce que prévoit l'Arrêté Ministériel

Les cheptels devront vérifier annuellement l'absence de circulation virale. Pour cela, il y aura certainement deux options :

Le contrôle virologique (*l'animal est-il porteur du virus ?*) des veaux à la naissance en utilisant les boucles préleveuses de cartilage. Cette démarche permettra d'attribuer à chaque veau une garantie « bovin non-IPI » ainsi qu'à sa mère.

Le contrôle sérologique (*l'animal a-t-il déjà été en contact avec le virus ?*) des bovins de 24 à 48 mois lors de la prophylaxie annuelle.

A terme, en cas de résultat non négatif à l'un de ces contrôles, il pourra être demandé de rechercher la présence d'animaux infectés sur l'ensemble du cheptel, avec une **élimination des IPI** sous un délai très court.

Concernant les mouvements d'animaux, de nombreux points sont encore en cours de discussion mais la règle générale sera le **contrôle virologique systématique de tout bovin entrant dans un nouvel élevage**. Pour les bovins connus IPI, la seule destination possible sera l'abattoir en transport direct.

¹GARCIA S. 2018 – Economie de la Diarrhée Virale Bovine (BVD) : une méta-analyse. Thèse Docteur Vétérinaire – ENVT.

²Source : Allflex-europe.com